

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 24 du mois de février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 20 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Annie BUFFETEAU

| ELU<br>(29 Janvier 2023) | EN EXERCICE | PRESENT<br>(Signature) | ABSENT<br>EXCUSE | ABSENT | MANDATAIRE<br>(Signature) |
|--------------------------|-------------|------------------------|------------------|--------|---------------------------|
| BALOGUE Marina           | Conseillère |                        |                  |        |                           |
| BUFFETEAU Annie          | Conseillère |                        |                  |        |                           |
| CAILLEAUD Véronique      | Adjointe    |                        |                  |        |                           |
| CESAR Jean-François      | Conseiller  |                        |                  |        |                           |
| COULAIS Valérie          | Conseillère |                        |                  |        |                           |
| DOTHEE Jean-Luc          | Conseiller  |                        |                  |        |                           |
| FAUSSOT Johann           | Conseiller  |                        |                  |        |                           |
| GIACOMAZZI Denis         | Adjoint     |                        |                  |        |                           |
| LELOT Christine          | Adjointe    |                        |                  |        |                           |
| LIEVRE Daniel            | Conseiller  |                        |                  |        |                           |
| MACE Joëlle              | Conseillère |                        |                  |        | Christine LELOT           |
| MARSAUD Christia         | Conseillère |                        |                  |        |                           |
| POLO Frédérique          | Conseillère |                        |                  |        |                           |
| RAGON Damien             | Adjoint     |                        |                  |        |                           |
| RICHIER Philippe         | Maire       |                        |                  |        |                           |
| 15                       | 15          | 14                     | 1                | 0      | 1                         |

**D2023-02-022**

## AVENANTS MARCHE DE TRAVAUX AUBERGE DU DONJON

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE



### VU

La délibération D2022-08-064 concernant l'attribution des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 7, et 8,

La délibération D2022-11-079 concernant l'avenant 1 pour le lot 2 Gros œuvre et l'avenant 1 pour le lot 5 Carrelage/Faïence

### CONSIDERANT

Les travaux de l'auberge du donjon avancent et des modifications doivent être validées (voir motifs dans les EXE 10 ci-joints).

### PROPOSITION DU MAIRE

- D'approuver les avenants ci-joint
- Autoriser le Maire à signer les EXE10 ci-joints

| RESULTAT DU VOTE            |                     |        |          |              |         |             |                    |      |        |
|-----------------------------|---------------------|--------|----------|--------------|---------|-------------|--------------------|------|--------|
| MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE |                     |        |          |              |         |             |                    |      |        |
| DELIBERATION ADOPTEE        |                     |        |          |              |         |             |                    |      |        |
| EFFECTIF LEGAL              | MEMBRES EN EXERCICE | QUORUM | PRESENTS | PROCURATIONS | VOTANTS | ABSTENTIONS | SUFFRAGES EXPRIMES | POUR | CONTRE |
| 15                          | 15                  | 8      | 14       | 1            | 15      | 1           | 14                 | 14   | 0      |

*Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,*

Le Maire, Philippe RICHIER

Le 2 Mars 2023



Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 02/03/2023

**A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :**

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

**Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

**L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.**

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**  
4 impasse de Lattre de Tassigny  
85390 BAZOGES EN PAREDS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**DANY MADB SAS**  
Mr RIVASSEAU  
Les 3 Pigeons  
85110 CHANTONNAY

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**LOT 4 CLOISONNEMENTS - PLAFONDS**

Rénovation de l'ancienne auberge du Donjon à BAZOGES EN PAREDS

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22/09/2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .....21 SEMAINES.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : .....30 997.48 €.....
- Montant TTC : ...37 196.98 €.....



**D - Objet de l'avenant.**

**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Plus-value suite aléas de chantier selon les recommandations du bureau de contrôle : établir une limite franche coupe-feu au droit du mur parpaing séparant le mur des sanitaires/vestiaires de la grange.

**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre : *(Cocher la case correspondante.)*

NON  OUI


**Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA : .....20%.....
- Montant HT : .....2662.02 €.....
- Montant TTC : .....3194.42 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ... 8.59%.....

**Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : ...20%
- Montant HT : .....33 659.50 €.....
- Montant TTC : .....40 391.40 €.....

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*)           | Lieu et date de signature | Signature   |
|--|---------------------------|---|
| M <sup>r</sup> RIVASSEAU Dany<br>Président Salarié | CHANTONNAY<br>15/01/2023  |  |
|  |                           |   |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

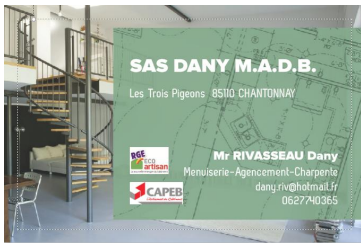
**En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE

Devis  
SLO  
N° D202300173

En date du : 11/01/2023

Valable jusqu'au : 26/01/2023

Début des travaux le : 15/01/2023 - Durée estimée à : 1 semaine

France

TVA N° FR 71852269406

Tél : 06 27 74 03 65

Email : dany.riv@hotmail.fr

**M. Maire**

4 Impasse Mal de Lattre de Tassigny

85390 Bazoges-en-Pareds

France

## AVENANT 1 PORTE ET CLOISON

| N°    | DÉSIGNATION   | QTÉ   | U. | PRIX U.  | TVA     | TOTAL HT   |
|-------|---|-------|----|----------|---------|------------|
| 1     | AVENANT PORTE ET CLOISON  |       |    |          |         | 2 662,02 € |
| 1.1   | Bloc porte coupe feu 1/2 heure  |       |    |          |         | 543,38 €   |
| 1.1.1 | Bloc porte de 0.83x2.04 avec ferme porte et garniture.  | 1,00  | u  | 543,38 € | 20,00 % | 543,38 €   |
| 1.2   | Cloison coupe feu   |       |    |          |         | 2 118,64 € |
| 1.2.1 | Fourniture et pose d'une cloison CF 1h BA 13 type PPF .<br>Compris bande de finition.<br>- BA 15 coupe feu 1200x2500 (1,05 m²)<br>- Fourrure F530 en 5100 (2 ml)<br>- Bandes avec fourniture (2 m²)<br>- MO POSE (0,5 h)<br>- Quincaillerie (0,5 u) | 32,40 | m² | 65,39 €  | 20,00 % | 2 118,64 € |



Sas Dany M.A.D.B - Route des 3 Pigeons, 85110 CHANTONNAY, France - SAS au capital de

1000 € - 852269406 RCS LA ROCHE SUR YON - APE : 43323A

Immatriculé au Répertoire des métiers sous le N° 85226940600017

Tél : 06 27 74 03 65 - Email : dany.riv@hotmail.fr

Garantie décennale - MAAF - BPO, RUE NATIONAL, 85110 CHANTONNAY, France -

Couverture : France

D202300173

Page 1 sur 3

## Conditions de paiement

Méthodes de paiement acceptées : Chèque, Virement bancaire.

### Coordonnées bancaires :

Banque BPGO Chantonnay

IBAN FR 76 1380 7008 4732 8211 4044 777

BIC CCBPFRPPNAN

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE

**Total net HT**

TVA 20,00 %

532,40 €

**Total TTC**

**3 194,42 €**

**NET À PAYER**

**3 194,42 €**

### Pour le client

Mention "Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord", date et signature

..... / ..... / .....

Sas Dany M.A.D.B - Route des 3 Pigeons, 85110 CHANTONNAY, France - SAS au capital de

1000 € - 852269406 RCS LA ROCHE SUR YON - APE : 43323A

Immatriculé au Répertoire des métiers sous le N° 85226940600017

Tél : 06 27 74 03 65 - Email : dany.riv@hotmail.fr

Garantie décennale - MAAF - BPO, RUE NATIONAL, 85110 CHANTONNAY, France -

Couverture : France

D202300173

Page 2 sur 3





## CONDITION GENERALE

### 1- OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions ont pour objet de préciser les clauses générales d'exécution et de règlement a

1.2 Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient leur être opposées.

1.3 L'entreprise peut sous-traiter tout ou une partie de son marché.

### 2- CONCLUSION DU MARCHE

2.1 L'offre de l'entreprise a une validité de six mois à compter de sa date d'établissement : pendant cette période le marché est conclu par son acceptation par le maître de l'ouvrage ou son mandataire. Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue.

2.2 Un exemplaire de l'offre non modifiée retourné signé par le maître de l'ouvrage a valeur contractuelle et constitue l'acceptation du client.

### 3- CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

3.1 Les travaux seront conformes aux spécifications des normes et DTU en vigueur au jour de l'offre.

3.2 L'entreprise est assurée pour la couverture de risques mettant en jeu sa responsabilité. L'attestation d'assurance sera fournie sur demande.

3.3 Le délai d'exécution prévu à l'offre commencera à courir à compter de la réception par l'entreprise de l'acompte à la commande.

3.4 Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas suivants : intempéries telles que définies par le code du travail et rendant impossible toute exécution des travaux convenus, cas de force majeure, travaux supplémentaires ou imprévus, retard ou non-exécution par le maître de l'ouvrage de ses obligations.

3.5 L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux.

### 4- REMUNERATION DE L'ENTREPRISE

4.1 Sauf stipulations contraires, les travaux prévus à la présente offre sont toujours estimatifs et ne sauraient, en aucun cas, être considérés comme définitifs.

4.2 La facturation définitive correspondra au montant du décompte définitif établi par l'entreprise prenant en compte les travaux réellement exécutés, y compris les éventuels travaux supplémentaires.

### 5- RECEPTION DES TRAVAUX

5.1 La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entrepreneur, par le maître de l'ouvrage, avec ou sans réserve.

5.2 A défaut elle résulterait automatiquement de la prise de possession des lieux par le maître de l'ouvrage.

5.3 La réception libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales.

5.4 Les motifs de refus de réception doivent être précisés par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours suivant la demande de l'entreprise. Si la visite a eu lieu, les motifs doivent être indiqués sur le procès-verbal de refus.

5.5 Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître de l'ouvrage.

### 6- PAIEMENTS

6.1 A la commande, acompte de 30% du montant du devis. En cours de travaux, l'entreprise pourra demander le paiement d'acomptes au prorata de l'avancement. En fin de travaux, facturation du solde.

6.2 Il n'y aura pas de retenue de garantie.

6.3 Les demandes de paiements et factures seront réglées à l'entreprise par chèque sous quinze jours après leur réception. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. En cas de paiement au-delà de la date maximum de règlement, des pénalités de retard de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal calculées par jour de retard seront dues à l'entreprise.

6.4 En cas de non-paiement à échéance, l'entrepreneur pourra suspendre ou annuler les travaux non exécutés après mise en demeure préalable au maître de l'ouvrage restée infructueuse.

### 7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 Les études, devis, plans et documents de toute nature remis ou envoyés par l'entreprise restent toujours son entière propriété : ils doivent être rendus sur sa demande.

7.2 Ils ne peuvent être communiqués, ni reproduits, ni exécutés par un tiers, sans autorisation écrite de l'entreprise.

### 8- CONTESTATIONS

8.1 Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.2 Sauf dispositions contraires du marché, les litiges seront portés devant le tribunal du lieu du domicile du débiteur.

### 9- UTILISATION DE L'IMAGE

Le client autorise l'entreprise à prendre des photographies de ses travaux et ouvrages, et à les reproduire sur tout support notamment son site Internet.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 02

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**  
**4 impasse de Lattre de Tassigny**  
**85390 BAZOGES EN PAREDS**

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**SARL KLEIN DUCEPT**  
**108 rue des Hêtres**  
**85390 CHEFFOIS**

**LOT N°05 CARRELAGE - FAIENCE**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Rénovation de l'ancienne auberge du Donjon à BAZOGES EN PAREDS

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 22/09/2022

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** .....21 SEMAINES.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre suivant avenant n°01 en date du 23/11/2022 :**

- **Taux de la TVA :** ...20%.....
- **Montant HT :** .....5199.19 €.....
- **Montant TTC :** ...6239.03 €.....

**D - Objet de l'avenant.**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

**Plus-value de chantier : complément fourniture et pose plinthes, raccords et surbots selon devis 9792 du 10/02/2023**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
 (Cocher la case correspondante.)

NON  OUI


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....20%.....
- Montant HT : .....815.04 €.....
- Montant TTC : .....978.05 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...15.68%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%
- Montant HT : .....6014.23 €.....
- Montant TTC : .....7217.08 €.....

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature  |
|--|---------------------------|--|
| KLEIN Cyrielle<br>Gerant                 | Chellois<br>le 21/02/23   | <br>Klein<br>Dma<br>Carrelage - Plâtre - Pl<br>108 Rue des Hêtres - 85300<br>Tél. 0251878080 - Fax. 0251119<br>SIRET 417 014 298 000 35 - Aff |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



108, rue des Hêtres 85390 CHEFFOIS  
 Tel : 02.51.87.80.80  
 klein-ducept@orange.fr

Envoyé en préfecture le 02/03/2023  
 Reçu en préfecture le 02/03/2023  
 Publié le  
 ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE



Le 10 février 2023

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**

4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

85390 BAZOGES EN PAREDS

**Devis n° 00009792**

**Référence**

Avenant au marché - Auberge du donjon - Lot n°5 Carrelage et faïence

| Désignation  | Un | Quantité | Prix unit HT | Montant HT |
|--|----|----------|--------------|------------|
| <b><u>05.3 Revêtement scelles horizontaux</u></b>                                    |    |          |              |            |
| <b>05.3.2 Pose seule de plinthes GRES</b>  |    |          |              |            |
| 05.3.2.1 Pose seule de plinthes carrelage en grès.                                   | MI | 3,28     | 33,00        | 108,24     |
| <b>05.3.3 Fourniture seule de carrelage GRES aspect uni.</b>                         |    |          |              |            |
| 05.3.3.2 Plinthes de même type et teinte que le carrelage de sol.                    | MI | 3,28     | 10,00        | 32,80      |
| <b><u>05.4 Ouvrage divers</u></b>  |    |          |              |            |
| <b>05.4.1 Raccords, réparations</b>  |    |          |              |            |
| 05.4.1.1 Raccord de carrelage en bande jusqu'à 0.50 ml de large dans le sol carrelé. | U  | 1,00     | 170,00       | 170,00     |
| <b>05.4.2 Ouvrages particuliers</b>  |    |          |              |            |
| Surbots béton revêtus de carrelage 20x10x10 cm de ht.                                | U  | 5,00     | 42,00        | 210,00     |
| Fourniture de bonde 10x10 cm.  | U  | 3,00     | 98,00        | 294,00     |



Ces prix sont valables 1 mois, puis révisables jusqu'à la signature.

1 exemplaire à nous retourner pour accord

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Envoyé en préfecture le 02/03/2023 |  |
| <b>Total H.T.</b>                  | Reçu en préfecture le 02/03/2023 315,04                  |
| <b>T.V.A. 20,00%</b>               | Publié le 163,01   |
| <b>Total T.T.C.</b>                | ID : 085-218500148-20230302-D2023_02_022BIS-DE<br>978,05 |
| <b>Net à payer (Euro)</b>          | 978,05   |

**Tout chantier ne pourra être commandé et planifié qu'à réception du devis signé**

Conditions de paiement : 30% à la commande, soit 293,00 €, le solde à réception de facture.

Les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature du contrat.

Attention, la nuance des échantillons de carrelage présentés dans notre salle ne peut en aucun cas être garantie : la nature du produit céramique étant sujette à variation de dimension et de tonalité à la cuisson. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte après la pose.

Assurance professionnelle : assurance décennale, souscrite auprès de GROUPAMA La Châtaigneraie, contrat n°006442490113

**POUR VOTRE VIREMENT**

| Code banque  | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB |
|--|--------------|------------------|---------|
| 14706  | 00138        | 73944115746      | 68      |
| <b>IBAN : FR76 1470 6001 3873 9441 1574 668 / Code BIC : AGRIFRPP847</b> |              |                  |         |

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023 à compter de leur date

ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE



1. Règlementation applicable : Après signature du devis par les deux parties, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après. Ces conditions s'appliquent malgré toute clause contraire figurant sur d'autres documents contractuels joints aux marchés, et notamment malgré toute clause contraire du C.C.A.P.
2. Durée de validité de l'offre : La présente offre est valable pour une durée maximale d'un mois à compter de sa date de rédaction.
3. Actualisation des prix : Les prix du présent devis seront actualisés à compter du mois de démarrage des travaux et durant l'exécution de ces derniers. L'actualisation sera faite en fonction de l'évolution de l'index BT 01 entre la date d'établissement du devis et la date du démarrage des travaux. La valeur retenue au titre de l'index BT 01 sera celle du dernier index connu aux deux dates mentionnées à l'alinéa précédent.
4. Conditions suspensives du marché :
  - 4.a. Autorisations : Le marché est conclu, le cas échéant, sous la condition suspensive de l'obtention des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché.
  - 4.b. Recours à un prêt : Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise et le marché est alors conclu dans les conditions prévues par le Code de la Consommation aux articles L 311-1 et suivants (en cas de recours à un crédit à la consommation) ou L 312-1 et suivants (en cas de recours à un crédit immobilier).
5. Conditions d'exécution des travaux : L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, l'entreprise pourra proposer au client des travaux supplémentaires qui ne seront réalisés qu'après acceptation de l'avenant au marché.
6. Prolongation éventuelle des délais d'exécution : Sauf délai différent stipulé aux conditions particulières, les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature du devis. Lorsqu'un délai ou une date d'exécution a été prévu aux conditions particulières, celui-ci n'est valable que si la signature matérialisant l'accord du client sur le devis intervient dans les 15 jours suivant l'établissement du devis. Lorsque l'accord du client a été officialisé au-delà de ce délai de 15 jours, l'entreprise peut être contrainte de modifier le délai ou la date d'exécution prévu, en fonction des engagements qu'elle aura pu prendre par ailleurs entre-temps. Dans tous les cas, le délai d'exécution sera prolongé de la durée des journées d'intempérie, des périodes de grève ou de congés payés, et en cas de force majeure. De même, dans tous les cas, les interruptions de travaux provoquées par le client ou son représentant, par d'autres corps d'état ou par l'administration prolongent autant que de besoin le délai d'exécution.
- En cas de pénurie, si le matériau proposé dans le devis n'est plus disponible et qu'un matériau équivalent est disponible l'entreprise pourra alors proposer au client un avenant au devis afin que la prestation puisse avoir lieu. Dans ce cas, le client sera libre de valider cet avenant. Si ce dernier refuse la modification du devis il s'engage à attendre le retour en stock du produit initialement prévu mais ne pourra exercer aucun recours contre l'entreprise ni se prévaloir d'un quelconque préjudice en raison du retard dû à la pénurie.
7. Réception de travaux : La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client. En l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95 % manifesterait la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95 %.
8. Acompte : La signature du devis devra être accompagnée du versement d'un acompte représentant 30 % du montant du devis ; en tout état de cause, les travaux ne commenceront pas avant le versement de cet acompte. L'acompte perçu sera déduit au moment de l'établissement de la facture définitive.
9. Situations intermédiaires : Lorsque la durée des travaux sera supérieure à un mois, l'entreprise établira une situation des travaux réalisés le 30 de chaque mois.

- Ces situations devront être payées sous 15 jours à compter de leur date d'établissement.
- Tout retard de paiement autorisera l'entreprise, même sans mise en demeure préalable et sans préavis, à suspendre immédiatement la réalisation des travaux jusqu'au paiement complet de ses situations intermédiaires.
10. Délai de paiement : Les factures de l'entreprise sont payables comptant, sans retenue de garantie et sans escompte. Tout retard de paiement entrainera l'application, sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard au taux légal majoré de 7 points, calculés à compter de la date de facturation. Si le client est un professionnel, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due en cas de retard de paiement, en sus des pénalités de retard convenues dans les présentes conditions générales. Toujours si le client est un professionnel, l'indemnité pour frais de recouvrement pourra être majorée si les frais réellement engagés ont excédé la somme de 40 €, sur justification des frais exposés.
  11. Utilisation du devis : Les devis et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise et doivent lui être restitués sans délai s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'entreprise.
  12. Indivisibilité du devis : Le présent devis forme un tout cohérent et indivisible. Il doit être accepté dans son ensemble sans suppression de poste ni de ligne. En cas d'acceptation partielle, l'entreprise se réserve le droit de ne pas y donner suite ou de réviser ses conditions d'intervention.
  13. Clause de réserve de propriété : Par application de la loi du 12 mai 1980, l'entreprise reste propriétaire des matériaux, marchandises et ouvrages facturés jusqu'au complet paiement. Néanmoins, la garde et les risques sont transférés au client dès l'achèvement des travaux, bien que la propriété reste à l'entreprise.
  14. TVA : Dans le cas d'une modification du taux de TVA par voie législative ou réglementaire après l'établissement du présent devis, le prix facturé et dû sera ajusté en fonction de l'évolution en résultant. Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées à ce titre.
  15. Utilisation de photographies : Le client autorise l'entreprise à prendre des photographies des travaux et ouvrages réalisés et à les utiliser sur tout support de son choix, et notamment sur son site Internet.
  16. Médiation de la consommation : En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : CM2C - Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice - 14, rue Saint Jean 75017 Paris Médiateur certifié - <https://cm2c.net>
  17. Données : Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par notre entreprise et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données est notre entreprise, dont le nom, les coordonnées postales et email figurent au recto. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 03

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**  
4 impasse de Lattre de Tassigny  
85390 BAZOGES EN PAREDS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**SARL KLEIN DUCEPT**  
108 rue des Hêtres  
85390 CHEFFOIS

**LOT N°05 CARRELAGE - FAIENCE**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**  
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Rénovation de l'ancienne auberge du Donjon à BAZOGES EN PAREDS

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22/09/2022
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .....21 SEMAINES.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre suivant avenant n°02 en date du 20/12/2023 :
  - Taux de la TVA : ...20%.....
  - Montant HT : .....6014.23 €.....
  - Montant TTC : ...7217.08 €.....

**D - Objet de l'avenant.**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

**Plus-value de chantier : complément fourniture et pose carrelage sr bati-supports selon devis 9758 du 31/01/2023**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
 (Cocher la case correspondante.)

NON  OUI


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....20%.....
- Montant HT : .....508.00 €.....
- Montant TTC : .....609.60 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...8.45%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%
- Montant HT : .....6522.23 €.....
- Montant TTC : .....7826.68 €.....

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature   |
|--|---------------------------|---|
| KLEIN Cyrille<br>Gerant                  | Cheffais<br>21/02/23      | <br>Klein<br>Concept<br>Carrelage - Plâtre - Faïence<br>108 Rue des Hêtres - 85330 Cheffois<br>Tél. 0251878080 - Fax. 0251096129<br>SIRET 417 914 298 000 35 - APE 4333Z |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ....., le .....

Signature  
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.





108, rue des Hêtres 85390 CHEFFOIS  
 Tel : 02.51.87.80.80  
 klein-ducept@orange.fr

Envoyé en préfecture le 02/03/2023  
 Reçu en préfecture le 02/03/2023  
 Publié le  
 ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE



Le 31 janvier 2023

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**

4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

85390 BAZOGES EN PAREDS

**Devis n° 00009758**

**Référence**

Auberge du donjon - Bâtis-supports

| Désignation  | Un             | Quantité | Prix unit HT | Montant HT |
|--|----------------|----------|--------------|------------|
| Fourniture de faïence 20x20 noir.                                | M <sup>2</sup> | 3,00     | 24,00        | 72,00      |
| Baguette aluminium noir.   | U              | 2,00     | 26,00        | 52,00      |
| Pose de 2 bâtis-supports y compris découpe, colle et joint noir. | U              | 1,00     | 384,00       | 384,00     |

Ces prix sont valables 1 mois, puis révisables jusqu'à la signature.

1 exemplaire à nous retourner pour accord

Date Signature

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| <b>Total H.T.</b>         | <b>508,00</b> |
| <b>T.V.A. 20,00 %</b>     | 101,60        |
| <b>Total T.T.C.</b>       | 609,60        |
| <b>Net à payer (Euro)</b> | <b>609,60</b> |

**Tout chantier ne pourra être commandé et planifié qu'à réception du devis signé**

Conditions de paiement : 30% à la commande, soit 183,00 €, le solde à réception de facture.

Les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature du contrat.

Attention, la nuance des échantillons de carrelage présentés dans notre salle ne peut en aucun cas être garantie : la nature du produit céramique étant sujette à variation de dimension et de tonalité à la cuisson. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte après la pose.

Assurance professionnelle : assurance décennale, souscrite auprès de GROUPAMA La Châtaigneraie, contrat n°006442490113

**POUR VOTRE VIREMENT**

**Code banque** 14706    **Code guichet** 00138    **Numéro de compte** 73944115746    **Clé RIB** 68  
**IBAN** : FR76 1470 6001 3873 9441 1574 668 / **Code BIC** : AGRIFRPP847

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023 à compter de leur date

ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE



1. Règlementation applicable : Après signature du devis par les deux parties, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après. Ces conditions s'appliquent malgré toute clause contraire figurant sur d'autres documents contractuels joints aux marchés, et notamment malgré toute clause contraire du C.C.A.P.
2. Durée de validité de l'offre : La présente offre est valable pour une durée maximale d'un mois à compter de sa date de rédaction.
3. Actualisation des prix : Les prix du présent devis seront actualisés à compter du mois de démarrage des travaux et durant l'exécution de ces derniers. L'actualisation sera faite en fonction de l'évolution de l'index BT 01 entre la date d'établissement du devis et la date du démarrage des travaux. La valeur retenue au titre de l'index BT 01 sera celle du dernier index connu aux deux dates mentionnées à l'alinéa précédent.
4. Conditions suspensives du marché :
  - 4.a. Autorisations : Le marché est conclu, le cas échéant, sous la condition suspensive de l'obtention des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché.
  - 4.b. Recours à un prêt : Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise et le marché est alors conclu dans les conditions prévues par le Code de la Consommation aux articles L 311-1 et suivants (en cas de recours à un crédit à la consommation) ou L 312-1 et suivants (en cas de recours à un crédit immobilier).
5. Conditions d'exécution des travaux : L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, l'entreprise pourra proposer au client des travaux supplémentaires qui ne seront réalisés qu'après acceptation de l'avenant au marché.
6. Prolongation éventuelle des délais d'exécution : Sauf délai différent stipulé aux conditions particulières, les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature du devis. Lorsqu'un délai ou une date d'exécution a été prévu aux conditions particulières, celui-ci n'est valable que si la signature matérialisant l'accord du client sur le devis intervient dans les 15 jours suivant l'établissement du devis. Lorsque l'accord du client a été officialisé au-delà de ce délai de 15 jours, l'entreprise peut être contrainte de modifier le délai ou la date d'exécution prévu, en fonction des engagements qu'elle aura pu prendre par ailleurs entre-temps. Dans tous les cas, le délai d'exécution sera prolongé de la durée des journées d'intempérie, des périodes de grève ou de congés payés, et en cas de force majeure. De même, dans tous les cas, les interruptions de travaux provoquées par le client ou son représentant, par d'autres corps d'état ou par l'administration prolongent autant que de besoin le délai d'exécution.
- En cas de pénurie, si le matériau proposé dans le devis n'est plus disponible et qu'un matériau équivalent est disponible l'entreprise pourra alors proposer au client un avenant au devis afin que la prestation puisse avoir lieu. Dans ce cas, le client sera libre de valider cet avenant. Si ce dernier refuse la modification du devis il s'engage à attendre le retour en stock du produit initialement prévu mais ne pourra exercer aucun recours contre l'entreprise ni se prévaloir d'un quelconque préjudice en raison du retard dû à la pénurie.
7. Réception de travaux : La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client. En l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95 % manifesterait la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95 %.
8. Acompte : La signature du devis devra être accompagnée du versement d'un acompte représentant 30 % du montant du devis ; en tout état de cause, les travaux ne commenceront pas avant le versement de cet acompte. L'acompte perçu sera déduit au moment de l'établissement de la facture définitive.
9. Situations intermédiaires : Lorsque la durée des travaux sera supérieure à un mois, l'entreprise établira une situation des travaux réalisés le 30 de chaque mois.

- Ces situations devront être payées sous 15 jours à compter de leur date d'établissement.
- Tout retard de paiement autorisera l'entreprise, même sans mise en demeure préalable et sans préavis, à suspendre immédiatement la réalisation des travaux jusqu'au paiement complet de ses situations intermédiaires.
10. Délai de paiement : Les factures de l'entreprise sont payables comptant, sans retenue de garantie et sans escompte. Tout retard de paiement entrainera l'application, sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard au taux légal majoré de 7 points, calculés à compter de la date de facturation. Si le client est un professionnel, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due en cas de retard de paiement, en sus des pénalités de retard convenues dans les présentes conditions générales. Toujours si le client est un professionnel, l'indemnité pour frais de recouvrement pourra être majorée si les frais réellement engagés ont excédé la somme de 40 €, sur justification des frais exposés.
11. Utilisation du devis : Les devis et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise et doivent lui être restitués sans délai s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'entreprise.
12. Indivisibilité du devis : Le présent devis forme un tout cohérent et indivisible. Il doit être accepté dans son ensemble sans suppression de poste ni de ligne. En cas d'acceptation partielle, l'entreprise se réserve le droit de ne pas y donner suite ou de réviser ses conditions d'intervention.
13. Clause de réserve de propriété : Par application de la loi du 12 mai 1980, l'entreprise reste propriétaire des matériaux, marchandises et ouvrages facturés jusqu'au complet paiement. Néanmoins, la garde et les risques sont transférés au client dès l'achèvement des travaux, bien que la propriété reste à l'entreprise.
14. TVA : Dans le cas d'une modification du taux de TVA par voie législative ou réglementaire après l'établissement du présent devis, le prix facturé et dû sera ajusté en fonction de l'évolution en résultant. Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées à ce titre.
15. Utilisation de photographies : Le client autorise l'entreprise à prendre des photographies des travaux et ouvrages réalisés et à les utiliser sur tout support de son choix, et notamment sur son site Internet.
16. Médiation de la consommation : En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : CM2C - Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice - 14, rue Saint Jean 75017 Paris Médiateur certifié - <https://cm2c.net>
17. Données : Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par notre entreprise et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données est notre entreprise, dont le nom, les coordonnées postales et email figurent au recto. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**  
4 impasse de Lattre de Tassigny  
85390 BAZOGES EN PAREDS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**ADC PEINTURE**  
**ZA DU BOURG BATARD**  
**85120 LA TARDIERE**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Rénovation de l'ancienne auberge du Donjon à BAZOGES EN PAREDS

**LOT N°06 PEINTURE**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22/09/2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .....21 SEMAINES.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : .....4974.86 €.....
- Montant TTC : ...5969.83 €.....

## D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Plus-value sur chantier : préparation et mise en peinture de la cheminée.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
 (Cocher la case correspondante.)

NON  OUI


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....20%.....
- Montant HT : .....236.25 €.....
- Montant TTC : .....283.50 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...4.75%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%
- Montant HT : .....5211.11 €.....
- Montant TTC : .....6253.33 €.....


## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature        | Signature   |
|--|----------------------------------|---|
| Mr ARNAUD Jérôme (Gérant)                | La Tardière , le 20 Février 2023 |  |
|  |                                  |   |
|  |                                  |   |
|  |                                  |   |
|  |                                  |   |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

|  |
|--|
| Envoyé en préfecture le 02/03/2023   |
| Reçu en préfecture le 02/03/2023   |
| Publié le  |
| ID : 085-218500148-20230302-D2023_02_022BIS-DE   |

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Vos couleurs sur-mesure

02 51 87 88 48

Fax : 02 51 52 71 04 - contact@adc-peinture.fr  
Sarl au capital de 200 000 euros - APE 4334Z

www.adc-peinture.fr

- Revêtements sols & murs
- Papiers peints
- Peinture décorative

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE

Isolation par l'extérieur

## Devis

La Tardière, le 08/02/2023

Numéro : DE6072

Date de validité : 09/05/2023



La nouvelle énergie du bâtiment  
N° RGE : E-E131436



### Adresse du chantier

MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS  
85390 BAZOGES EN PAREDS

### Adresse de facturation

MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS  
85390 BAZOGES EN PAREDS

N° de TVA :

### Description des travaux :

Travaux supplémentaires

| Numéro | Description                                    | Qté  | Unité | P.V. HT | Montant HT | TVA   |
|--------|--|------|-------|---------|------------|-------|
|        | Préparation et mise en peinture de la cheminée | 1,00 | ENS   | 236,25  | 236,25     | 20,00 |

Conditions de règlement : Chèque ou virement

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance AXA, située à la Châtaigneraie, valable en France métropolitaine.

| Taux  | Base HT | Montant TVA |
|-------|---------|-------------|
| 20,00 | 236,25  | 47,25       |
| 0,00  |         |             |
| 0,00  |         |             |

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| <b>Total HT</b>               | 236,25          |
| <b>Postes complémentaires</b> | 0,00            |
| <b>Total HT Net</b>           | 236,25          |
| <b>TVA</b>                    | 47,25           |
| <b>Total TTC</b>              | 283,50          |
| <b>Acompte</b>                | 0,00            |
| <b>Net à payer</b>            | <b>283,50 €</b> |

### Clause de réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Pour l'entreprise (signature et cachet)

Pour le client (signature précédée de la mention : devis reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord)



Jérôme ARNAUD

ZA du bourg bâtarde  
85120 LA TARDIÈRE

SIRET 493 561 757 00029 - TVA FR 71493561757

ZI Polaris Sud - Rue du Pâtis  
85110 CHANTONNAY

SIRET 483 713 202 00040 - TVA FR 244837132020024

ZA du Moulinier  
85390 MOUILLERON ST GERMAIN

SIRET 493 561 757 00029 - TVA FR 71493561757

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**  
4 impasse de Lattre de Tassigny  
85390 BAZOGES EN PAREDS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**LAMOTHE ET DAVID**  
**ZA DES GRANDS MONTAINS**  
**85110 ST PROUANT**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Rénovation de l'ancienne auberge du Donjon à BAZOGES EN PAREDS

**LOT N°07 ELECTRICITE**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22/09/2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .....21 SEMAINES.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : .....17 652.49 €.....
- Montant TTC : ...21 182.99 €.....

**D - Objet de l'avenant.**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Moins-value sur chantier : selon devis 10495 du 05/01/2023 (bon de choix des éclairages)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
 (Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....20%.....
- Montant HT : .....-272.49 €.....
- Montant TTC : .....-326.99 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : -1.54%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%
- Montant HT : .....17 380.00 €.....
- Montant TTC : .....20 856.00 €.....


**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

|  |
|--|
| Envoyé en préfecture le 02/03/2023   |
| Reçu en préfecture le 02/03/2023   |
| Publié le  |
| ID : 085-218500148-20230302-D2023_02_022BIS-DE   |

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



ZA DES GRANDS MONTAINS - 85110 SAINT PROUANT  
Tél : 02.51.61.78.77  
Email : contact@lamotheetdavid.fr  
Site internet : www.fabricelamothe.fr





Adresse Travaux :  
**COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS**  
4 IMPASSE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
85390 BAZOGES EN PAREDS

**COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS**  
4 IMPASSE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
85390 BAZOGES EN PAREDS

**Devis n°10495 du 05/01/2023**

Sujet : ECLAIRAGE RESTAURANT

| Désignation  | Qté   | Un. | P.U. H.T. | Total H.T.      | T.V.A. |
|--|-------|-----|-----------|-----------------|--------|
| <b><u>ELECTRICITE</u></b>  |       |     |           |                 |        |
| <b>ECLAIRAGE</b>   |       |     |           |                 |        |
| Les alimentations existante seront réutiliser<br>Aucune alimentation supplémentaire n'est comptabiliser dans ce devis. |       |     |           |                 |        |
| Fenda, Base D'applique Sans Abat-jour, N Oir, E27 Max. 40w   | 12,00 | U   | 67,50     | 810,00          | 20 %   |
|                                     |       |     |           |                 |        |
| Fenda Abat-jour Ø45cm Nr/cuiv.   | 12,00 | U   | 76,04     | 912,48          | 20 %   |
|                                     |       |     |           |                 |        |
| Lpe Led Std E27 20w/4000k  | 12,00 | U   | 14,23     | 170,76          | 20 %   |
| Installation des luminaires  | 12,00 | U   | 65,20     | 782,40          | 20 %   |
| <b>Sous-total ECLAIRAGE</b>  |       |     |           | <b>2 675,64</b> |        |

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

Devis n°10495 du 03/03/2023



ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE

| Désignation                             | Qté   |   |          |           |                  |
|---|-------|---|----------|-----------|------------------|
| <b>Total ELECTRICITE</b>                |       |   |          |           | <b>2 675,64</b>  |
| <b><u>ELECTRICITE MOINS VALUS</u></b>   |       |   |          |           |                  |
| <b>ECLAIRAGE - LUSTRERIE</b>            |       |   |          |           |                  |
| ECLAIRAGE - LUSTRERIE                   | -1,00 | U | 2 948,13 | -2 948,13 | 20 %             |
| <b>Sous-total ECLAIRAGE - LUSTRERIE</b> |       |   |          |           | <b>-2 948,13</b> |
| <b>Total ELECTRICITE MOINS VALUS</b>    |       |   |          |           | <b>-2 948,13</b> |

Mode de règlement : A réception de facture

IBAN : FR7614706001378996178700039 - BIC : AGRIFRPP847

| Montants en Euros       |                |
|-------------------------|----------------|
| <b>Total H.T.</b>       | <b>-272,49</b> |
| <b>Total T.V.A. 20%</b> | <b>-54,50</b>  |
| <b>Total T.T.C.</b>     | <b>-326,99</b> |

Durée de validité de l'offre à la date du présent devis : 15 Jours

Conformément à la loi n°80-335 du 12 Les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature

Assurance professionnelle: assurance décennale obligatoire, souscrite auprès de la AXA 85 POUZAUGES sous le N° de contrat BPlus N°6187625604

**Bon pour accord et travaux - Date et signature**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes et les accepte.

**Signature de l'entreprise**

**SARL LAMOTHE & DAVID**

1 Rue du Pin - ZA  
85110 SAINT PROUANT  
Tél. : 02 51 61 78 77  
N° SIRET 489 080 887 00032 - APE 4321A

Pour tout devis signé de plus de 2000€ TTC, nous demandons à recevoir un accord de principe de banque concernant le prêt. en cas de prêt et sans réception de ce document, nous ne passerons pas commande auprès du fournisseur.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **1. Règlementation applicable :**

Après signature du devis par les deux parties, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après.

Ces conditions s'appliquent malgré toute clause contraire figurant sur d'autres documents contractuels joints aux marchés, et notamment malgré toute clause contraire du C.C.A.P.

### **2. Durée de validité de l'offre :**

La présente offre est valable pour une durée maximale d'un mois à compter de sa date de rédaction.

### **3. Actualisation des prix :**

Les prix du présent devis seront actualisés au moment du démarrage des travaux, en fonction de l'évolution de l'index BT 01 entre la date d'établissement du devis et la date du démarrage des travaux.

La valeur retenue au titre de l'index BT 01 sera celle du dernier index connu aux deux dates mentionnées à l'alinéa précédent.

### **4. Conditions suspensives du marché :**

#### **4.a. Autorisations**

Le marché est conclu, le cas échéant, sous la condition suspensive de l'obtention des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché.

#### **4.b. Recours à un prêt**

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise et le marché est alors conclu dans les conditions prévues par le Code de la Consommation aux articles L 311-1 et suivants (en cas de recours à un crédit à la consommation) ou L 312-1 et suivants (en cas de recours à un crédit immobilier).

### **5. Conditions d'exécution des travaux :**

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client.

Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, l'entreprise pourra proposer au client des travaux supplémentaires qui ne seront réalisés qu'après acceptation de l'avenant au marché.

### **6. Prolongation éventuelle des délais d'exécution :**

Sauf délai différent stipulé aux conditions particulières, les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature du devis.

Lorsqu'un délai ou une date d'exécution a été prévu aux conditions particulières, celui-ci n'est valable que si la signature matérialisant l'accord du client sur le devis intervient dans les 15 jours suivant l'établissement du devis.

Lorsque l'accord du client a été officialisé au-delà de ce délai de 15 jours, l'entreprise peut être contrainte de modifier le délai ou la date d'exécution prévu, en fonction des engagements qu'elle aura pu prendre par ailleurs entre-temps.

Dans tous les cas, le délai d'exécution sera prolongé de la durée des journées d'intempérie, des périodes de grève ou de congés payés, et en cas de force majeure.

De même, dans tous les cas, les interruptions de travaux provoquées par le client ou son représentant, par d'autres corps d'état ou par l'administration prolongent autant que de besoin le délai d'exécution.

### **7. Réception de travaux :**

La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

En l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95 % manifesterait la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95 %.

### **8. Acompte :**

La signature du devis devra être accompagnée du versement d'un acompte représentant 30 % du montant du devis ; en tout état de cause, les travaux ne commenceront pas avant le versement de cet acompte.

### **9. Situations intermédiaires :**

Lorsque la durée des travaux sera supérieure à un mois, l'entreprise établira une situation des travaux réalisés le 30 de chaque mois.

Ces situations devront être payées sous 8 jours à compter de leur date d'établissement.

Tout retard de paiement autorisera l'entreprise, même sans mise en demeure préalable et sans préavis, à suspendre immédiatement la réalisation des travaux jusqu'au paiement complet de ses situations intermédiaires.

### **10. Délai de paiement :**

Les factures de l'entreprise sont payables comptant, sans retenue de garantie et sans escompte.

Tout retard de paiement entrainera l'application, sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard au taux légal majoré de 7 points, calculés à compter de la date de facturation.

Si le client est un professionnel, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due en cas de retard de paiement, en sus des pénalités de retard convenues dans les présentes conditions générales ; toujours si le client est un professionnel, l'indemnité pour frais de recouvrement pourra être majorée si les frais réellement engagés ont excédé la somme de 40 €, sur justification des frais exposés.

### **11. Utilisation du devis :**

Les devis et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise et doivent lui être restitués sans délai s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'entreprise.

### **12. Indivisibilité du devis :**

Le présent devis forme un tout cohérent et indivisible. Il doit être accepté dans son ensemble sans suppression de poste ni de ligne.

En cas d'acceptation partielle, l'entreprise se réserve le droit de ne pas y donner suite ou de réviser ses conditions d'intervention.

### **13. Clause de réserve de propriété :**

Par application de la loi du 12 mai 1980, l'entreprise reste propriétaire des matériaux, marchandises et ouvrages facturés jusqu'au complet paiement.

Néanmoins, la garde et les risques sont transférés au client dès l'achèvement des travaux, bien que la propriété reste à l'entreprise.

### **14. TVA :**

Dans le cas d'une modification du taux de TVA par voie législative ou réglementaire après l'établissement du présent devis, le prix facturé et dû sera ajusté en fonction de l'évolution en résultant.

Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées à ce titre.

### **15. Utilisation de photographies :**

Le client autorise l'entreprise à prendre des photographies des travaux et ouvrages réalisés et à les utiliser sur tout support de son choix, et notamment sur son site Internet.

### **16. Médiation de la consommation :**

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

L.A. MEDIATION

Médiatrice certifiée

mediateurcapebpd@mediateurconsommation.fr

[www.capebpd.mediateurconsommation.fr](http://www.capebpd.mediateurconsommation.fr)

1, Allée des Camélias 44500 LA BAULE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 02

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**  
4 impasse de Lattre de Tassigny  
85390 BAZOGES EN PAREDS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**LAMOTHE ET DAVID**  
**ZA DES GRANDS MONTAINS**  
**85110 ST PROUANT**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Rénovation de l'ancienne auberge du Donjon à BAZOGES EN PAREDS

**LOT N°07 ELECTRICITE**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22/09/2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .....21 SEMAINES.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre selon avenant n°01 en date du 21/02/2023:

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : .....17 380.00 €.....
- Montant TTC : ...20 856.00 €.....

**D - Objet de l'avenant.**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Plus-value sur chantier : selon devis 10645 du 21/02/2023 (divers compléments)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
 (Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....20%.....
- Montant HT : .....1117.32 €.....
- Montant TTC : .....1340.78 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...6.43%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%
- Montant HT : .....18 497.32 €.....
- Montant TTC : .....22 196.78 €.....

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Adresse Travaux :

COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS  
4 IMPASSE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
85390 BAZOGES EN PAREDS

COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS  
4 IMPASSE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
85390 BAZOGES EN PAREDS

**Devis n°10645 du 21/02/2023**

Sujet : LOT N°07 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES TRAVAUX COMPLEMENTAIRE

| Désignation   | Qté  | Un. | P.U. H.T. | Total H.T.      | T.V.A. |
|---|------|-----|-----------|-----------------|--------|
| <b>ELECTRICITE</b>  |      |     |           |                 |        |
| <b>DIVERS COMPLEMENT</b>  |      |     |           |                 |        |
| Priser supplémentaires passe plat 1 et 2 // rayonnage stockage. | 5,00 | U   | 78,41     | 392,05          | 20 %   |
| Eclairage supplémentaire cuisine Pave Led Blc                   | 2,00 | U   | 134,08    | 268,16          | 20 %   |
| Eclairage dégagement vestiaire et cuisine a détection.          | 2,00 | U   | 172,96    | 345,92          | 20 %   |
| Sortie de secours Dégagement sanitaire.                         | 1,00 | U   | 111,19    | 111,19          | 20 %   |
| <b>Sous-total DIVERS COMPLEMENT</b>                             |      |     |           | <b>1 117,32</b> |        |
| <b>Total ELECTRICITE</b>  |      |     |           | <b>1 117,32</b> |        |

Mode de règlement : A réception de facture

IBAN : FR7614706001378996178700039 - BIC : AGRIFRPP847

Montants en Euros

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Total H.T.          | 1 117,32        |
| Total T.V.A. 20%    | 223,46          |
| <b>Total T.T.C.</b> | <b>1 340,78</b> |

Durée de validité de l'offre à la date du présent devis : 15 Jours

Conformément à la loi n°80-335 du 12 Les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature

Assurance professionnelle: assurance décennale obligatoire, souscrite auprès de la AXA 85 POUZAUGES sous le N° de contrat BTPlus N°6187625604

Bon pour accord et travaux - Date et signature

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes et les accepte.

Acompte de 30 % à la signature du devis, soit : 403,00 €

Signature de l'entreprise

**SARL LAMOTHE & DAVID**

1 Rue du Pin - POUSA

85110 SAINT PROUANT

Tél. : 02 51 61 78 77

N° SIRET 489 080 887 00032 - APE 4321A

Pour tout devis signé de plus de 2000€ TTC, nous demandons à recevoir un accord de principe de banque concernant le prêt. en cas de prêt et sans réception de ce document, nous ne passerons pas commande auprès du fournisseur.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **1. Règlementation applicable :**

Après signature du devis par les deux parties, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après.

Ces conditions s'appliquent malgré toute clause contraire figurant sur d'autres documents contractuels joints aux marchés, et notamment malgré toute clause contraire du C.C.A.P.

### **2. Durée de validité de l'offre :**

La présente offre est valable pour une durée maximale d'un mois à compter de sa date de rédaction.

### **3. Actualisation des prix :**

Les prix du présent devis seront actualisés au moment du démarrage des travaux, en fonction de l'évolution de l'index BT 01 entre la date d'établissement du devis et la date du démarrage des travaux.

La valeur retenue au titre de l'index BT 01 sera celle du dernier index connu aux deux dates mentionnées à l'alinéa précédent.

### **4. Conditions suspensives du marché :**

#### **4.a. Autorisations**

Le marché est conclu, le cas échéant, sous la condition suspensive de l'obtention des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché.

#### **4.b. Recours à un prêt**

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise et le marché est alors conclu dans les conditions prévues par le Code de la Consommation aux articles L 311-1 et suivants (en cas de recours à un crédit à la consommation) ou L 312-1 et suivants (en cas de recours à un crédit immobilier).

### **5. Conditions d'exécution des travaux :**

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client.

Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, l'entreprise pourra proposer au client des travaux supplémentaires qui ne seront réalisés qu'après acceptation de l'avenant au marché.

### **6. Prolongation éventuelle des délais d'exécution :**

Sauf délai différent stipulé aux conditions particulières, les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature du devis.

Lorsqu'un délai ou une date d'exécution a été prévu aux conditions particulières, celui-ci n'est valable que si la signature matérialisant l'accord du client sur le devis intervient dans les 15 jours suivant l'établissement du devis.

Lorsque l'accord du client a été officialisé au-delà de ce délai de 15 jours, l'entreprise peut être contrainte de modifier le délai ou la date d'exécution prévu, en fonction des engagements qu'elle aura pu prendre par ailleurs entre-temps.

Dans tous les cas, le délai d'exécution sera prolongé de la durée des journées d'intempérie, des périodes de grève ou de congés payés, et en cas de force majeure.

De même, dans tous les cas, les interruptions de travaux provoquées par le client ou son représentant, par d'autres corps d'état ou par l'administration prolongent autant que de besoin le délai d'exécution.

### **7. Réception des travaux :**

La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties et à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

En l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95 % manifesterait la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95 %.

### **8. Acompte :**

La signature du devis devra être accompagnée du versement d'un acompte représentant 30 % du montant du devis ; en tout état de cause, les travaux ne commenceront pas avant le versement de cet acompte.

### **9. Situations intermédiaires :**

Lorsque la durée des travaux sera supérieure à un mois, l'entreprise établira une situation des travaux réalisés le 30 de chaque mois.

Ces situations devront être payées sous 8 jours à compter de leur date d'établissement.

Tout retard de paiement autorisera l'entreprise, même sans mise en demeure préalable et sans préavis, à suspendre immédiatement la réalisation des travaux jusqu'au paiement complet de ses situations intermédiaires.

### **10. Délai de paiement :**

Les factures de l'entreprise sont payables comptant, sans retenue de garantie et sans escompte.

Tout retard de paiement entraînera l'application, sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard au taux légal majoré de 7 points, calculés à compter de la date de facturation.

Si le client est un professionnel, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due en cas de retard de paiement, en sus des pénalités de retard convenues dans les présentes conditions générales ; toujours si le client est un professionnel, l'indemnité pour frais de recouvrement pourra être majorée si les frais réellement engagés ont excédé la somme de 40 €, sur justification des frais exposés.

### **11. Utilisation du devis :**

Les devis et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise et doivent lui être restitués sans délai s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'entreprise.

### **12. Indivisibilité du devis :**

Le présent devis forme un tout cohérent et indivisible. Il doit être accepté dans son ensemble sans suppression de poste ni de ligne.

En cas d'acceptation partielle, l'entreprise se réserve le droit de ne pas y donner suite ou de réviser ses conditions d'intervention.

### **13. Clause de réserve de propriété :**

Par application de la loi du 12 mai 1980, l'entreprise reste propriétaire des matériaux, marchandises et ouvrages facturés jusqu'au complet paiement.

Néanmoins, la garde et les risques sont transférés au client dès l'achèvement des travaux, bien que la propriété reste à l'entreprise.

### **14. TVA :**

Dans le cas d'une modification du taux de TVA par voie législative ou réglementaire après l'établissement du présent devis, le prix facturé et dû sera ajusté en fonction de l'évolution en résultant.

Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées à ce titre.

### **15. Utilisation de photographies :**

Le client autorise l'entreprise à prendre des photographies des travaux et ouvrages réalisés et à les utiliser sur tout support de son choix, et notamment sur son site Internet.

### **16. Médiation de la consommation :**

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

L.A. MEDIATION

Médiateure certifiée

mediateurcapebpd@mediateurconsommation.fr

[www.capebpd.mediateurconsommation.fr](http://www.capebpd.mediateurconsommation.fr)

1, Allée des Camélias 44500 LA BAULE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**  
4 impasse de Lattre de Tassigny  
85390 BAZOGES EN PAREDS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**LAMOTHE ET DAVID**  
**ZA DES GRANDS MONTAINS**  
**85110 ST PROUANT**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Rénovation de l'ancienne auberge du Donjon à BAZOGES EN PAREDS

**LOT N°08 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22/09/2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .....21 SEMAINES.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : .....16 060.83 €.....
- Montant TTC : ...19 273.00 €.....

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Plus-value sur chantier : selon devis 10646 du 21/02/2023 (complément et choix appareils sanitaires)

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
 (Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....20%.....
- Montant HT : .....36.80 €.....
- Montant TTC : .....44.16 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : 0.23%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...20%
- Montant HT : .....16 097.63 €.....
- Montant TTC : .....19 317.16 €.....


## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

|  |
|--|
| Envoyé en préfecture le 02/03/2023   |
| Reçu en préfecture le 02/03/2023   |
| Publié le  |
| ID : 085-218500148-20230302-D2023_02_022BIS-DE   |

A : ..... , le .....

**Signature**  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**



**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Adresse Travaux :

COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS  
4 IMPASSE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
85390 BAZOGES EN PAREDS

COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS  
4 IMPASSE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
85390 BAZOGES EN PAREDS

## Devis n°10646 du 21/02/2023

Sujet : LOT N°08 : GAZ - VENTILATION -PLOMBERIE TRAVAUX COMPLEMENTAIRE

| Désignation  | Qté   | Un. | P.U. H.T. | Total H.T.    | T.V.A. |
|--|-------|-----|-----------|---------------|--------|
| <b>PLOMBERIE CHAUFFAGE-VENTILATION-</b>  |       |     |           |               |        |
| <b>Alimentation gaz propane</b>  |       |     |           |               |        |
| - Mise en œuvre d'une vanne de coupure pour appareils de cuisson et Coffret Coupure Coup De Poing Dn15 Cu18 Sous Verre Dormant 165x220x180   | 1,00  | Ens | 146,27    | 146,27        | 20 %   |
| <b>Sous-total Alimentation gaz propane</b>   |       |     |           | <b>146,27</b> |        |
| <b>PLOMBERIE</b>   |       |     |           |               |        |
| <b>Distribution EF, ECS et recyclage</b>   |       |     |           |               |        |
| <b>Alimentations:</b>  |       |     |           |               |        |
| - Alimentations des points d'eau sanitaire.<br>- Alimentation eau froide (Complémentaire)  | 1,00  | Ens | 69,09     | 69,09         | 20 %   |
| <b>Sous-total Alimentations:</b>   |       |     |           | <b>69,09</b>  |        |
| <b>Appareils sanitaires:</b>   |       |     |           |               |        |
| -Vasque, mitigeur et miroir.<br>-Localisation hall wc Handi.<br>Marque : Vasque Bastia<br>Référence :56 Blanc<br>Dimensions 50*22.5<br>Robinetterie: Tempomix 3 Lavabo 794000 Av Robinets D'arretf3/8'<br>Miroir | -1,00 | U   | 535,16    | -535,16       | 20 %   |
| -Vasque fourni par le maître d'ouvrage, mitigeur et fixation fourni par l'entreprise.<br>-Platine Mitigeur Douche Tout Entraxe - Chrome Universel Ax'o - Rolf<br>-Mitigeur Brive Meca. De Douche Mural, Ch       | 1,00  | U   | 356,60    | 356,60        | 20 %   |

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

Devis n°10646 du 21/02/2023

ID : 085-218500148-20230302-D2023\_02\_022BIS-DE



| Désignation  | Qté | Un. | P.C. H.T. | Total H.T. | T.V.A.              |
|--|-----|-----|-----------|------------|---------------------|
| -Tubulure Lavabo Decalee Gain De Place Bmt01 Joints Bi Matiere Integres Ss Siph Mise en œuvre. |     |     |           |            |                     |
| <b>Sous-total Appareils sanitaires:</b>  |     |     |           |            | <b>-178,56</b>      |
| <b>Sous-total PLOMBERIE</b>  |     |     |           |            | <b>-109,47</b>      |
| <b><u>Total PLOMBERIE CHAUFFAGE-VENTILATION-</u></b>   |     |     |           |            | <b><u>36,80</u></b> |

Mode de règlement : A réception de facture

IBAN : FR7614706001378996178700039 - BIC : AGRIFRPP847

Montants en Euros

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Total H.T.          | 36,80        |
| Total T.V.A. 20%    | 7,36         |
| <b>Total T.T.C.</b> | <b>44,16</b> |

Durée de validité de l'offre à la date du présent devis : 15 Jours

Conformément à la loi n°80-335 du 12 Les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature

Assurance professionnelle: assurance décennale obligatoire, souscrite auprès de la AXA 85 POUZAUGES sous le N° de contrat BTPlus N°6187625604

Bon pour accord et travaux - Date et signature

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes et les accepte.

Signature de l'entreprise

SARL LAMOTHE & DAVID

1 Rue du Pin - ZA

85110 SAINT PROUANT

Tél. : 02 51 61 78 77

N° SIRET 489 080 887 00032 - APE 4321A

Pour tout devis signé de plus de 2000€ TTC, nous demandons à recevoir un accord de principe de banque concernant le prêt. en cas de prêt et sans réception de ce document, nous ne passerons pas commande auprès du fournisseur.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **1. Règlementation applicable :**

Après signature du devis par les deux parties, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après.

Ces conditions s'appliquent malgré toute clause contraire figurant sur d'autres documents contractuels joints aux marchés, et notamment malgré toute clause contraire du C.C.A.P.

### **2. Durée de validité de l'offre :**

La présente offre est valable pour une durée maximale d'un mois à compter de sa date de rédaction.

### **3. Actualisation des prix :**

Les prix du présent devis seront actualisés au moment du démarrage des travaux, en fonction de l'évolution de l'index BT 01 entre la date d'établissement du devis et la date du démarrage des travaux.

La valeur retenue au titre de l'index BT 01 sera celle du dernier index connu aux deux dates mentionnées à l'alinéa précédent.

### **4. Conditions suspensives du marché :**

#### **4.a. Autorisations**

Le marché est conclu, le cas échéant, sous la condition suspensive de l'obtention des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché.

#### **4.b. Recours à un prêt**

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise et le marché est alors conclu dans les conditions prévues par le Code de la Consommation aux articles L 311-1 et suivants (en cas de recours à un crédit à la consommation) ou L 312-1 et suivants (en cas de recours à un crédit immobilier).

### **5. Conditions d'exécution des travaux :**

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client.

Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, l'entreprise pourra proposer au client des travaux supplémentaires qui ne seront réalisés qu'après acceptation de l'avenant au marché.

### **6. Prolongation éventuelle des délais d'exécution :**

Sauf délai différent stipulé aux conditions particulières, les travaux seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature du devis.

Lorsqu'un délai ou une date d'exécution a été prévu aux conditions particulières, celui-ci n'est valable que si la signature matérialisant l'accord du client sur le devis intervient dans les 15 jours suivant l'établissement du devis.

Lorsque l'accord du client a été officialisé au-delà de ce délai de 15 jours, l'entreprise peut être contrainte de modifier le délai ou la date d'exécution prévu, en fonction des engagements qu'elle aura pu prendre par ailleurs entre-temps.

Dans tous les cas, le délai d'exécution sera prolongé de la durée des journées d'intempérie, des périodes de grève ou de congés payés, et en cas de force majeure.

De même, dans tous les cas, les interruptions de travaux provoquées par le client ou son représentant, par d'autres corps d'état ou par l'administration prolongent autant que de besoin le délai d'exécution.

### **7. Réception des travaux :**

La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties et à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

En l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95 % manifesterait la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95 %.

### **8. Acompte :**

La signature du devis devra être accompagnée du versement d'un acompte représentant 30 % du montant du devis ; en tout état de cause, les travaux ne commenceront pas avant le versement de cet acompte.

### **9. Situations intermédiaires :**

Lorsque la durée des travaux sera supérieure à un mois, l'entreprise établira une situation des travaux réalisés le 30 de chaque mois.

Ces situations devront être payées sous 8 jours à compter de leur date d'établissement.

Tout retard de paiement autorisera l'entreprise, même sans mise en demeure préalable et sans préavis, à suspendre immédiatement la réalisation des travaux jusqu'au paiement complet de ses situations intermédiaires.

### **10. Délai de paiement :**

Les factures de l'entreprise sont payables comptant, sans retenue de garantie et sans escompte.

Tout retard de paiement entraînera l'application, sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard au taux légal majoré de 7 points, calculés à compter de la date de facturation.

Si le client est un professionnel, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due en cas de retard de paiement, en sus des pénalités de retard convenues dans les présentes conditions générales ; toujours si le client est un professionnel, l'indemnité pour frais de recouvrement pourra être majorée si les frais réellement engagés ont excédé la somme de 40 €, sur justification des frais exposés.

### **11. Utilisation du devis :**

Les devis et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise et doivent lui être restitués sans délai s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'entreprise.

### **12. Indivisibilité du devis :**

Le présent devis forme un tout cohérent et indivisible. Il doit être accepté dans son ensemble sans suppression de poste ni de ligne.

En cas d'acceptation partielle, l'entreprise se réserve le droit de ne pas y donner suite ou de réviser ses conditions d'intervention.

### **13. Clause de réserve de propriété :**

Par application de la loi du 12 mai 1980, l'entreprise reste propriétaire des matériaux, marchandises et ouvrages facturés jusqu'au complet paiement.

Néanmoins, la garde et les risques sont transférés au client dès l'achèvement des travaux, bien que la propriété reste à l'entreprise.

### **14. TVA :**

Dans le cas d'une modification du taux de TVA par voie législative ou réglementaire après l'établissement du présent devis, le prix facturé et dû sera ajusté en fonction de l'évolution en résultant.

Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées à ce titre.

### **15. Utilisation de photographies :**

Le client autorise l'entreprise à prendre des photographies des travaux et ouvrages réalisés et à les utiliser sur tout support de son choix, et notamment sur son site Internet.

### **16. Médiation de la consommation :**

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

L.A. MEDIATION

Médiateure certifiée

mediateurcapebpd@mediateurconsommation.fr

[www.capebpd.mediateurconsommation.fr](http://www.capebpd.mediateurconsommation.fr)

1, Allée des Camélias 44500 LA BAULE